

074-06-21

Approbation du procès-verbal du 3 mai 2021

CONSIDÉRANT QUE des copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu par la Loi sur les cités et villes:

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Marc Fortin et résolu à l'unanimité:

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 mai 2021.

Correspondance

CESSATION DES DROITS DE DISTRIBUTION DU GROUPE ULTIMA DE LA MMQ À LA FQM

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) est devenue le distributeur exclusif des produits d'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) à la suite d'une entente survenue entre la FQM et le Groupe Ultima.

075-06-21

Demande de subvention/commandite

Il est proposé par monsieur Marc Fortin, appuyé par monsieur Gaétan Boudreault et résolu à l'unanimité :

D'accorder les montants suivants:

- <u>APHV 02 Commandite pour les calendriers 2022-2033</u> :	250.00 \$
- <u>Don M. Kevin Belley</u> :	100.00 \$
- <u>Ligue de baseball de Desbiens</u> :	50.00 \$
- <u>Gala reconnaissance Curé-Hébert</u> :	250.00 \$

Paiement de la facture 20210506-04 de la bibliothèque

Un paiement sera envoyé pour une facture au montant de 54.08\$ du réseau Biblio du Saguenay-Lac-St-Jean pour 1000 codes à barres pour la bibliothèque publique de la Ville de Desbiens.

076-06-21

Nomination d'un candidat au conseil d'administration de l'O.M.H

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Marc Fortin et résolu à l'unanimité :

Que monsieur Gilbert Doucet soit le représentant de la Ville de Desbiens au sein du conseil d'administration de l'O.M.H secteur Sud.

077-06-21

Demande de dérogation mineure pour le 427, 11^{ième} avenue

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour un terrain d'angle et consiste à remplacer la clôture existante, en marge avant sur la rue du Parc, afin de la garder à 60 centimètres de la limite d'emplacement, par une nouvelle clôture de bois étant opaque et ayant 2 mètres de hauteur.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure comprend 2 volets soit :

1. Que la clôture empiète en marge avant de 1.4 mètre pour se trouver à 0.6mètre de la limite de l'emplacement au lieu du 2 mètres réglementaires.
2. Que la hauteur de la clôture opaque soit de 2 mètres de hauteur en cours avant de la résidence au lieu du 1.20 mètre réglementaire, pour encadrer une future piscine

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement est situé en zone résidentielle et que l'utilisation est conforme ;

CONSIDERANT QUE la demande de dérogation mineure implantant la clôture à 0.6 mètre de la limite de terrain pourrait nuire à la sécurité des utilisateurs de la rue et de l'intersection ainsi qu'au déneigement.

CONSIDÉRANT QUE le terrain est de superficie suffisante pour l'implantation d'une piscine tout en respectant le règlement pour l'implantation de la clôture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gilbert Doucet, appuyé par monsieur Michel Allard et résolu à l'unanimité :

De ne pas accepter la demande de dérogation mineure relative à la réduction de la marge avant sur la rue du Parc à 0.6 mètre pour l'implantation d'une clôture opaque de 2 mètres de hauteur. Celle-ci devra respecter le règlement et pourra être opaque ayant 2 mètres de hauteur à 2 mètres de la ligne de rue.

078-06-21

Demande de dérogation mineure pour le 255, rue de Quai

CONSIDERANT que la demande est pour diminuer la marge latérale à 5 mètres celle prévue de 10 mètres au règlement 292-05 puisque le projet afin de maximiser l'occupation de l'emplacement demande une marge moindre,

CONSIDÉRANT QUE le projet récréotouristique est un atout pour la Ville et que le projet est conforme dans ce secteur tant au règlement de zonage qu'au schéma d'aménagement.

CONSIDERANT QUE la demande de dérogation mineure implantant les bâtiments locatif (Motel) à 5 mètres de la limite d'emplacement partagé avec le Bar Chasse et Pêche

CONSIDERANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte aux objectifs du plan d'urbanisme, mais pourrait nuire à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété puisque que le projet réduit leur marge de recule latérale.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gilbert Doucet, appuyé par monsieur Gaétan Boudreault et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure relative à la réduction de la marge latérale Ouest partager avec l'emplacement du Bar Chasse et Pêche après leur avoir communiqué spécifiquement la demande, car ils sont directement touchés par cette limite commune.

Varia

079-06-21

Projet de soutien aux municipalités pour les saines habitudes de vie des personnes âgées dans le contexte de pandémie (Vitalité)

CONSIDÉRANT QUE grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) des subventions peuvent être accordées pour le projet Vitalité pour l'implantation de bancs aux abords de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE le contexte d'urgence actuel dû à la pandémie et ses conséquences sur la santé des personnes âgées, cet appel de projets vient soutenir les municipalités qui souhaitent améliorer, maintenir ou développer les services offerts aux aînés en saines habitudes de vie, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Marc Fortin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Véronique Fortin, coordonnatrice aux loisirs, à signer au nom de Ville de Desbiens, tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel à projets.

080-06-21

Projet de résolution en soutien à la FQM pour la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique.

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

Il est proposé par monsieur Marc Fortin, appuyé par monsieur Michel Allard et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Desbiens joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la Ville salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la Ville exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennet, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

081-06-21

Octroi du contrat de surveillance géotechnique à la firme d'ingénierie SNC Lavalin pour les travaux du chemin d'accès et alimentation en eau potable de la Villa des Érables

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens envisage la réalisation d'un prolongement d'aqueduc sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte environ 1 415 mètres de conduites d'eau potable qui desservent 32 résidences ou lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le projet comprend également la construction d'un nouveau tronçon d'une longueur de 600 mètres et que celui-ci, comprend des déblais de talus importants et des remblais contrôlés de moyenne envergure;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens a fait une invitation à soumissionner pour la surveillance géotechnique pour l'aspect « contrôle qualité » et l'aspect « méthode de travail/géotechnique »;

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC Lavalin a déposé une offre de services au montant de 19 315, 80 \$;

Il est proposé par monsieur Marc Fortin, appuyé par monsieur Gaétan Boudreault et résolu à l'unanimité;

D'octroyer le contrat de surveillance géotechnique à la firme SNC Lavalin pour la surveillance nécessaire au cours des travaux du chemin d'accès et d'alimentation en eau potable de la Villa des Érables.

Rapport des comités

Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur – Sud

Un total de vingt-trois (23) appels pour le mois d'avril 2021 pour un cumulatif de cinquante-neuf (59).

Une rencontre avec M. Maxime Fortin et M. Marco Bolduc est prévue prochainement pour la présentation d'un projet de caserne.

082-06-21

Acceptation des comptes du mois

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Marc Fortin et résolu à l'unanimité;

D'approuver la liste des déboursés du 1^{er} mai l 2021 au 31 mai 2021, totalisant un montant de 92 406.32 \$ réparti comme suit :

Chèques faits au cours du mois :	7 341.47 \$
Factures à payer :	67 048.55 \$
Facture payée par Accès D	18 016.30 \$

Période de questions

Aucune question n'est adressée à monsieur le maire (séance en visioconférence; COVID 19).

Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Gaétan Boudreault, le maire Claude Delisle déclare la clôture de la séance à 19 h 32.

Claude Delisle
Maire

Marie-Bénédicte Tremblay
Directrice générale